



PROCÈS-VERBAL
Séance du lundi 12 octobre 2020

L'an deux-mille-vingt, le 10 du mois d'octobre, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'espace de loisirs des Bassauges, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame BERTRAND Béatrice, Maire.

Présents :

Mmes et MM. BERTRAND Béatrice; NAUDIN Thierry; PRATS Sylvie; SOURDEAU Jean-Claude; COLLARD Cynthia; BOURDIN Jean-Pierre; MARTEAU Josette; GUITTON Jean-Claude; PICARD Evelyne; BRAULT Martine; GILLON Nelly; MASSON Stéphane; CORNILLEAU Stéphane; HUET Philippe; POT Ludovic; BESNARD Christelle; BESNARD Sylvie; HERMENIER Stéphane; GUIMARD Cécile; PASSIANT Céline; BRAULT Méлина; DEMION Pierre-Yves.

Absent(e-s) excusé(e-s) : DE LA CHAPELLE Charles-Philippe;

Absent(e-s) : Néant

Madame MARTEAU Josette est désignée secrétaire de séance.

Préambule :

- Aide au financement du permis de conduire – présentation du dispositif par M. Tony MASSON (auto-école de Vivy) : le dispositif « permis citoyen » permet de financer une partie du permis de conduire des jeunes. En échange du coup de pouce financier de la commune, les jeunes devront des heures de travaux d'intérêt général au sein des services municipaux. Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette opération.
- Anjou Cœur de Ville – présentation du volet habitat par ALTER. Une communication sera bientôt mise en œuvre sur la commune.

Ordre du jour :

1. Détermination du lieu de réunion du Conseil Municipal ;
2. ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) du Clos de la Poitevinière – choix de l'aménageur ;
3. Création d'une réserve ornithologique – inscription au dispositif TEN « Territoire Engagé pour la Nature » ;
4. Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire (Siéml) – fonds de concours pour les opérations de dépannages du réseau de l'éclairage public réalisées sur la période du 01/09/2019 au 31/08/2020 ;
5. Décision Modificative n°2020-002 – budget principal;
6. Dénomination de voies ;
7. Proposition de vente de terrain communal pour l'euro symbolique ;

Ajouts à l'ordre du jour

8. Association des Maires de France – appel aux dons pour les Alpes Maritimes ;

Le Conseil Municipal accepte ces ajouts

- Questions diverses

DCM n°2020-10-074 – Conseil Municipal – transfert du lieu des réunions - conditions sanitaires

Monsieur Thierry NAUDIN rappelle les conditions sanitaires actuelles et l'impossibilité matérielle de respecter les protocoles (gestes barrières) en salle de Conseil en Mairie,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

- DECIDE de transférer le lieu de réunion du Conseil Municipal à l'espace de loisirs des Bassauges jusqu'à nouvel ordre ;
- DONNE tous pouvoirs au Maire, aux Adjointes et aux Conseillers Délégués pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM n°2020-10-075 – ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) du Clos de la Poitevinière – choix de l'aménageur

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.300-4,

Monsieur Jean-Claude SOURDEAU informe l'assemblée que sur la base des critères préalablement définis, Madame le Maire propose de retenir ALTER Cités en tant que concessionnaire de la future opération.

Le choix proposé s'appuie en particulier sur la volonté de réaliser l'opération dans un cadre concessif, cela permet en particulier à la collectivité d'être associée étroitement au projet et ce à tous les niveaux :

- Définition du programme ;
- Parti d'aménagement ;
- Prix de vente des terrains, rythme de commercialisation en fonction de la capacité d'accueil des équipements publics.

Le choix est également justifié par les compétences reconnues d'ALTER Cités et :

- Un savoir-faire en termes d'expertises et de négociations foncières ;
- La conduite des études et la mise en place des procédures ;
- La gestion des procédures et l'anticipation des écueils éventuels ;
- La conduite de travaux d'aménagement ;
- La commercialisation et la vente des terrains ;
- La clôture et la liquidation des opérations.

Pour toutes ces raisons, il est proposé au Conseil Municipal de retenir ALTER Cités en tant que concessionnaire de cette opération.

A ce titre, le traité de concession précise :

- les modalités générales d'exécution de la concession d'aménagement,
- les modalités opérationnelles,
- les modalités financières. Le bilan financier de l'opération est annexé au traité de concession. A cet effet, les parties s'engagent à examiner chaque année les conditions de réalisation du présent contrat afin d'adapter le programme de réalisation ainsi que les conditions financières au regard des évolutions constatées depuis le début de l'opération,
- le bilan prévisionnel de l'opération s'établit à 2 350 K€ HT et prévoit une participation d'équilibre s'élevant à 910 K€.

Les missions confiées à l'aménageur sont les suivantes :

- acquérir les terrains nécessaires à la réalisation de l'opération,
- procéder à toutes les études opérationnelles en complément de celles déjà effectuées,
- aménager les sols et réaliser des équipements d'infrastructures propres à l'opération destinés à être remis à la Collectivité,
- réaliser tous les équipements concourant à l'opération globale d'aménagement, en conformité avec le bilan prévisionnel de l'opération annexé au traité de concession,
- céder l'ensemble des biens immobiliers bâtis, ou non, les concéder ou les louer,
- assurer l'ensemble des tâches de conduite d'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de retenir ALTER Cités, sise 48C Boulevard FOCH (49100 ANGERS) en tant que concessionnaire de l'opération d'urbanisation du secteur Le Clos de la Poitevinière dans les conditions fixées dans le traité de concession d'aménagement,

- APPROUVE le traité de concession d'aménagement correspondant, le périmètre et le bilan initial prévisionnel de l'opération annexés,
- TRANSFERE à Alter Cités la gestion de l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre conclu dans le cadre du mandat d'étude entre la collectivité et le groupement RESONNANCE / TPFI,
- TRANSFERE à Alter Cités le marché d'études environnementales conclu dans le cadre du mandat d'étude entre la collectivité et NOEME ENVIRONNEMENT pour la réalisation des tranches optionnelles prévues,
- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer le traité de concession d'aménagement à intervenir entre la commune de VIVY et ALTER Cités,
- DONNE tous pouvoirs au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Délégués pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM n°2020-10-076 – Création d'une réserve ornithologique à Vivy – inscription au dispositif TEN « Territoires Engagés pour la Nature »

Monsieur Stéphane HERMENIER expose les informations suivantes,

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a fixé l'objectif de mettre fin à la perte nette de biodiversité. Pour atteindre cet objectif, le Plan biodiversité a élaboré un dispositif d'engagement nommé «Territoires engagés pour la nature » (TEN).

Ce dispositif a pour objectifs :

- Mobiliser et accompagner les collectivités à agir en faveur de la biodiversité,
- Faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité,
- Inciter les collectivités à initier une démarche de progrès et d'amélioration continue,
- Favoriser une prise en compte de la biodiversité dans tous les domaines de compétences des collectivités,
- Favoriser une mise en cohérence de l'ensemble des outils et dispositifs existants (techniques et financiers).

Pour cela, les EPCI doivent formaliser un projet de territoire dans lequel un plan d'actions sur trois ans doit être effectué.

Depuis 2019, la Région Pays de la Loire déploie ce dispositif sur son territoire. Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, en partenariat avec le PNR Loire-Anjou-Touraine, souhaite candidater afin d'être reconnu à l'échelle nationale « Territoire Engagé pour la Nature ».

L'EPCI porteur du TEN doit proposer des actions. Néanmoins, il est laissé l'opportunité aux communes membres de l'EPCI de porter également des actions en maîtrise d'ouvrage, tant que celles-ci sont cohérentes avec l'objectif du TEN. Ces actions pourront ainsi être, par la suite, subventionnées par la Région (via la ligne Contrat Nature) ou par d'autres financeurs (Europe, Département, Agence de l'eau, ...). La reconnaissance TEN étant une modalité obligatoire pour l'obtention de ces fonds régionaux depuis fin 2019.

Par délibérations N°2019-03-024 du lundi 25 mars 2019 et N°2019-09-074 du lundi 09 septembre 2019, le conseil municipal de Vivy avait donné son accord pour réaliser la restauration du site du plan d'eau des Monteaux.

Le principal enjeu étant de conforter l'existant, d'optimiser la gestion pour la conservation de la biodiversité et de valoriser le site pour qu'il soit connu du grand public.

Pour cela, la commune de Vivy bénéficie de l'accompagnement du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine pour la réalisation de ces actions.

Ces actions sont cohérentes avec le TEN de la CASVL et peuvent ainsi être inscrites dans le projet de territoire. Le programme d'actions pourrait s'étaler entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2023.

Les modalités financières se composent de la manière suivante :

- une subvention sera demandée au Conseil Régional à hauteur de 20 % des dépenses allouées pendant la durée du TEN (3 ans maximum)
- une subvention sera demandée au Conseil Départemental de Maine-et-Loire à hauteur de 60% des dépenses allouées au projet
- Un autofinancement de la commune de 20% du montant total des travaux HT.

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement (%)				Plan de financement (HT)			
Autofinancement de la collectivité	Aide régionale : Contrat Nature	Aide départementale	autres financeurs	Autofinancement de la collectivité	Aide régionale : Contrat Nature	Aide départementale	autres financeurs
20	20	60		13 385.18	13 385.18	40 155.56	
100				66 925.92			

- Vu le dispositif « Territoire Engagé pour la Nature » mis en place par la Région Pays de la Loire,
- Considérant l'intérêt de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire de porter ce dispositif afin d'être reconnu à l'échelle nationale,
- Considérant le souhait de la CASVL de candidater en juin 2020 et de mener un projet de territoire sur les 3 prochaines années,
- Considérant l'accompagnement du PNR pour la mise en œuvre de ces projets,
- Considérant que l'appropriation des enjeux de conservation de la biodiversité du site du plan d'eau des Monteaux pourrait s'inscrire dans la démarche TEN,
- Considérant la démarche déjà initiée par la commune de gérer durablement cet espace naturel,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents:

- ACCEPTE de s'engager auprès de la CASVL et du PNR dans le dispositif TEN, sous réserve de l'obtention des financements à hauteur de 80% de la dépense HT :

Plan de financement (%)				Plan de financement (HT)			
Autofinancement de la collectivité	Aide régionale : Contrat Nature	Aide départementale	autres financeurs	Autofinancement de la collectivité	Aide régionale : Contrat Nature	Aide départementale	autres financeurs
20	20	60		13 385.18	13 385.18	40 155.56	
100				66 925.92			

- ACCEPTE le plan d'action et de financement proposé ;
- DONNE tous pouvoirs au Maire, aux Adjointes et aux Conseillers Délégués pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM n°2020-10-077 - versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de dépannages du réseau de l'éclairage public réalisées sur la période du 1er septembre 2019 au 31 août 2020.

- VU l'article L. 5212-26 du CGCT,
- VU les délibérations du Comité Syndical du SIEML en date du 26 avril 2016 et du 17 décembre 2019 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

ARTICLE 1

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal de Vivy décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour les opérations suivantes :

Concours au SIEML pour les opérations de dépannages du réseau de l'éclairage public réalisées sur la période du 1er septembre 2019 au 31 août 2020.

n° opération	Collectivité	Montant des travaux TTC	Taux du Fdc demandé	Montant Fdc demandé	Date dépannage
EP378-19-133	Vivy	277,03 €	75%	207,77 €	05 09 2019
EP378-19-135	Vivy	274,12 €	75%	205,59 €	02 10 2019
EP378-19-138	Vivy	246,40 €	75%	184,80 €	20 12 2019
EP378-20-142	Vivy	380,78 €	75%	285,59 €	13 01 2020
EP378-20-143	Vivy	446,81 €	75%	335,11 €	14 01 2020
EP378-20-144	Vivy	138,96 €	75%	104,22 €	11 02 2020
EP378-20-147	Vivy	191,39 €	75%	143,54 €	08 06 2020
EP378-20-149	Vivy	304,48 €	75%	228,36 €	22 07 2020
EP378-20-150	Vivy	536,71 €	75%	402,53 €	05 08 2020

Dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés sur la période du 1er septembre 2019 au 31 août 2020

- montant de la dépense 2 796,68 euros TTC
- taux du fonds de concours 75%
- montant du fonds de concours à verser au SIEML **2 097,51 euros TTC.**

Le versement sera effectué en UNE SEULE FOIS, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipal.

ARTICLE 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 3

Le Président du SIEML, Madame le Maire de Vivy, le Comptable de la Collectivité de Vivy, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DONNE tous pouvoirs au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Délégués pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM n°2020-10-078 – Décision Modificative n°2020-002.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante pour l'exercice 2020 du budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,


- AUTORISE la décision modificative suivante :

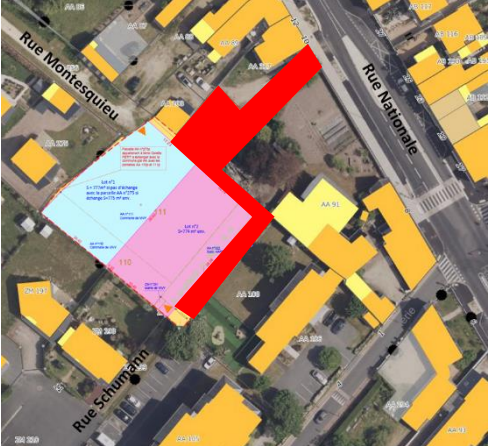
SECTION INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes	
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	- €	- €	- €	23 321,13 €
TOTAL CHAPITRE 10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €	23 321,13 €
1328 - Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables autres	- €	- €	- €	3 353,88 €
TOTAL CHAPITRE 13 - Subventions d'investissement	- €	- €	- €	3 353,88 €
1641 - Emprunts et dettes assimilées	- €	10 000,00 €	- €	100 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	10 000,00 €	- €	100 000,00 €
2041582 - Subventions d'équipement versées Autres groupements Bâtiments et installations		52 000,00 €	- €	
TOTAL CHAPITRE 204 - Subventions d'équipement versées	- €	52 000,00 €	- €	- €
2135 - Installations générales, agencement, aménagement	- €	38 000,00 €	- €	- €
TOTAL CHAPITRE 21 - Immobilisations corporelles	- €	38 000,00 €	- €	- €
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	- €	100 000,00 €	- €	126 675,01 €
SECTION FONCTIONNEMENT	Dépenses		Recettes	
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres...	85 560,00 €	- €	- €	- €
TOTAL CHAPITRE 65 - Autres charges de gestion courante	85 560,00 €	- €	- €	- €
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	- €	1 560,00 €	- €	- €
TOTAL CHAPITRE 66 - Charges financières	- €	1 560,00 €	- €	- €
7551 - Excédent des budgets annexes à caractère administratif	- €	- €	- €	23 306,60 €
TOTAL CHAPITRE 75 - Autres produits de gestion courante	- €	- €	- €	23 306,60 €
775 - Produits des cessions d'immobilisations	- €	- €	84 000,00 €	- €
TOTAL CHAPITRE 77 - Produits exceptionnels	- €	- €	84 000,00 €	- €
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	85 560,00 €	1 560,00 €	84 000,00 €	23 306,60 €

- DONNE tous pouvoirs au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Délégués pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM n°2020-10-079 – Dénomination de voie

Dans la continuation de l'opération de dénomination des voies, il est proposé au conseil la dénomination suivante :

Nouvelle Dénomination	Référence voirie	Début de voie	Fin de voie
Impasse du Grand Chevré	ZV n°79	RD 347	Lieu-dit Le Grand Chevré
			

Nouvelle Dénomination	Référence voirie	Début de voie	Fin de voie
Allée Françoise DOLTO	AA n°138 ; AA n°320-321	Rue Nationale	Rue Robert Schumann
			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

- APPROUVE les présentes dénominations de voie.
- DONNE tous pouvoirs au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Délégués pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM n°2020-10-080 – Vente d'une partie de terrain communal

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales
- VU la demande de Me Zenner

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, la demande de Me Zenner souhaitant acquérir une partie de terrain communal rue Françoise DOLTO (environ 4m²) en prolongement de la parcelle cadastrée AA n°320.

Madame le Maire propose au Conseil de fixer un prix de vente de l'ensemble de cette bande de terrain à l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 1 abstention et 21 voix pour:

- FIXE le prix de vente à l'euro symbolique,
- PRÉCISE qu'en contrepartie Me Zenner s'engage à prendre en charge la démolition d'une partie du mur et le crépit des murs d'enceinte restant,
- PRÉCISE que les frais administratifs, notamment de géomètre, les frais notariés et les frais liés à la rédaction et à l'enregistrement de l'acte seront à la charge de l'acquéreur,
- DONNE tous pouvoirs au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Délégués pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM n°2020-10-081 – Appel aux dons pour les Alpes maritimes

Monsieur Thierry NAUDIN rappelle que le 2 octobre 2020, la tempête « Alex » a ravagé les vallées de la Vésubie, de la Roya et de la Tinée provoquant des inondations destructrices.

Les communes de ces trois vallées du haut pays niçois et mentonnais ont subi des dégâts catastrophiques exceptionnels. Plusieurs villages sont dévastés.

L'Association des Maires de France et l'Association des Maires ruraux des Alpes-Maritimes lancent un appel aux dons pour les communes sinistrées des vallées des Alpes-Maritimes suite à la tempête meurtrière qui a lourdement frappé le territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

- OCTROIE un don de 500 € pour « Solidarité sinistrés tempête Alex »;
- DONNE tous pouvoirs au Maire, aux Adjointes et aux Conseillers Délégués pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération

Question diverses :

- **Troc aux plants**

Madame Christelle BESNARD rappelle la tenue du Troc aux Plants le dimanche 18/10/2020 Place Auguste HARRAULT. Les précautions sanitaires seront respectées.

- **Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) de Vivy**

Madame Cynthia COLLARD informe le conseil Municipal que le dépôt des candidatures est fixé début octobre pour une installation du CMJ après les vacances de novembre. Le vote sera ouvert au CE₂, CM₁ et CM₂. Le mandat sera de 2 ans.

- **Sécurité routière**

Monsieur Stéphane MASSON signale la vitesse de circulation excessive des véhicules au carrefour des rues Montesquieu et Hervé BAZIN. Un stop sera très prochainement installé pour casser la vitesse.

- **Vente des terrains du « lotissement Guitton » au Moulin à Vent**

Une pétition a été envoyée à Madame le Maire afin d'éviter l'achat des parcelles par des gens du voyage. Cette dernière relève plusieurs troubles du voisinage portant atteinte à la tranquillité du quartier. Madame le Maire a rencontré le notaire pour exposer cette situation et pour fixer de nouvelles règles de ventes.

- **CCAS**

Pour des raisons sanitaires, le repas des aînés n'aura pas lieu. Il sera remplacé par une distribution de colis.

Dates à retenir :

- Dimanche 18/10/2020 le matin – Troc plant – place Auguste HARRAULT ;
- Mardi 20/10/2020 à 18h, commission cimetièr Vice-Président M. Stéphane HERMENIER ;
- Mercredi 21/11/2020 à 19h30, commission municipale Culture - Animation - Communication - Grands Évènements, Vice-Président M. Ludovic POT ;
- Vendredi 23/10/2020 à 18h, visite de l'Atelier Théophile du maître verrier à Saint Hilaire Saint Florent <https://www.atelier-theophile.com/> ;
- Mercredi 28/10/2020 à 18h, commission municipale Éducation - Enfance - Jeunesse - intergénérationnel, Vice-Présidente Mme Cynthia COLLARD ;
- Samedi 07/11/2020 à 11h, commission municipale Bâtiments et accessibilité, Vice-Président M. Jean-Claude SOURDEAU ;
- Mardi 08/12/2020 à 19h à l'espace de loisirs des Bassauges – préparation des colis pour distribution aux aînés ;

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au lundi 16/11/2020 à 19h à l'espace de loisirs des Bassauges

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Délibérations du 12/10/2020

Numéro	Date	Objet
2020-10-074	12/10/2020	Conseil Municipal – transfert du lieu des réunions - conditions sanitaires
2020-10-075	12/10/2020	ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) du Clos de la Poitevinière – choix de l'aménageur
2020-10-076	12/10/2020	Création d'une réserve ornithologique à Vivy – inscription au dispositif TEN « Territoires Engagés pour la Nature »
2020-10-077	12/10/2020	versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de dépannages du réseau de l'éclairage public réalisées sur la période du 1er septembre 2019 au 31 août 2020
2020-10-078	12/10/2020	Décision Modificative n°2020-002
2020-10-079	12/10/2020	Dénomination de voie
2020-10-080	12/10/2020	Vente d'une partie de terrain communal
2020-10-081	12/10/2020	Appel aux dons pour les Alpes maritimes

BERTRAND Béatrice <i>Maire</i>	
NAUDIN Thierry <i>1^{er} Adjoint</i>	
PRATS Sylvie <i>2^e Adjointe</i>	
SOURDEAU Jean-Claude <i>3^e Adjoint</i>	
COLLARD Cynthia <i>4^e Adjointe</i>	
BOURDIN Jean-Pierre <i>5^e Adjoint</i>	
MARTEAU Josette <i>Conseillère Municipale</i>	
GUITTON Jean-Claude <i>Conseiller Municipal</i>	
DE LA CHAPELLE Charles-Philippe <i>Conseiller Municipal</i>	Absent excusé
PICARD Evelyne <i>Conseillère Municipale</i>	
BRAULT Martine <i>Conseillère Municipale</i>	
GILLON Nelly <i>Conseillère Municipale</i>	
MASSON Stéphane <i>Conseiller Municipal</i>	
CORNILLEAU Stephane <i>Conseiller Municipal</i>	
HUET Philippe <i>Conseiller Municipal</i>	
POT Ludovic <i>Conseiller Municipal Délégué</i>	
BESNARD Christelle <i>Conseillère Municipale</i>	
BESNARD Sylvie <i>Conseillère Municipale</i>	
HERMENIER Stéphane <i>Conseiller Municipal Délégué</i>	
GUIMARD Cécile <i>Conseillère Municipale</i>	
PASSIANT Céline <i>Conseillère Municipale</i>	
BRAULT Méлина <i>Conseillère Municipale</i>	
DEMION Pierre-Yves <i>Conseiller Municipal</i>	